



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ



**Instruction Subventions Culture  
Propositions subventions 2023**

**En 2023, reconduction de l'enveloppe « subvention culture » de 114 135 €.**

Nous comptons pour 2023 :

### Associations non conventionnées :

**4 demandes** au titre de la transmission des savoirs [4 en 2022]

**3 demandes** au titre des projets d'envergure communautaire [3 en 2022]

**7 demandes** au titre de l'aide aux saisons culturelles [7 en 2022]

**8 demandes** au titre de l'aide aux festivals [6 en 2022]

### Associations conventionnées:

**1 demande** au titre des festivals [2 en 2022]

**1 demande** au titre de l'aide aux saisons culturelles [1 en 2022]

**9 demandes** sont hors critères [3 en 2022]

- **Association Lez'Arts (Saint Anthème)**

Association qui a déjà présenté une demande (refusée) en 2021 et 2022. Pas dans les critères d'attribution : Galerie d'exposition et pratiques arts plastiques.

- **Association Tarot (Ambert)**

Demande de formation d'arbitre pour tournoi. Requalifier en asso sport mais pas éligible.

- **Comité des fêtes de Viverols**

Association qui a déjà présenté une demande (refusée) en 2021 et 2022. Pas dans les critères d'attribution : animation de village, fête des vieux métiers.

- **Les adroits (Ambert)**

Organisation d'un marché d'artisans, pas éligible.

- **Les amis de la Chaulme**

Organiser la fête de la Chaulme, fête communale, pas éligible.

- **Les amis de la danse (Ambert)**

Organiser une manifestation pour les 40 ans de l'association, pas éligible.

- **Gaia (ST Germain L'herm)**

Valoriser un chemin pédestre pédagogique (tourisme et attractivité), pas éligible.

- **Association généalogique du pays d'Arlanc**

RDV autour de la généalogie, pas éligible.

- **Lazzi Serpolet Théâtre (Cunlhat)**

Demande d'aide à la création d'un spectacle, pas éligible, mais aide à la diffusion envisagée.

### Transmission des savoirs et espaces de débats :

- Alter Echos : 370,00 € demandé / 370,00 € proposé
- Ciné – Club : 750 € demandé / 750 € proposé
- UNIPO : 1 900,00 € demandé / 800,00 € proposé
- Passeurs de Mots : 2 000,00 € demandé / 1 500 € proposé

### Projets d'envergure communautaire :

- Carton Plein : 3 000,00 € demandé / 2 500,00 € proposé
- Association Mû : 2 500,00 € demandé / 2 000,00 € proposé
- Radio Supeyres : 1 200,00 € demandé / 600,00 € proposé

### Aide aux saisons culturelles :

- Sur les traces du coq noir : 3 500,00 € demandés / 2 800,00 € proposé
- ADACL : 2 700,00 € demandés / 2 500,00 € proposé
- La Bascule : 400,00 € demandés / 400,00 € proposé
- Semer en Territoire : 2 000,00 € demandés / 1 000,00 € proposé
- Auzel'la culture : 1 500,00 € demandés / 1 000,00 € proposé
- Les amis du château : 1 000,00 € demandés / 700,00 € proposé
- Hôtel des voyageurs : 2 400,00 € demandés / 665,00 € proposé

### Aide aux Festivals :

- Sans Aveu – La Saillante : 7 000,00 € demandés / 1 900,00 € proposé
- Harmonie en Livradois : 5 000,00 € demandés / 3 000,00 € proposé
- Arts Scène : 1 000,00 € demandés / 300,00 € proposé
- La Poulpe (Cunlhat place) : 4 000,00 € demandés / 2 400,00 € proposé
- Festi'Fournols : 2 000,00 € demandés / 1 500,00 € proposé
- Les Arbres Mondes : 650,00 € demandés / 650,00 € proposé
- Cie La Trouée : 1 150,00 € demandé / 500,00 € proposé
- Auzelivre : 500,00 € demandé / 300,00 € proposé

# Subventions 2023

## Redéfinition critères aide aux festivals

Actuellement, notre définition : « **Aide aux festivals : la programmation doit proposer au moins 6 évènements culturels et se dérouler sur au moins 2 jours consécutifs** »

En s'inspirant de la **définition du ministère de la culture** « Festival de musique, festival de cinéma, festival de bande dessinée, ou encore de théâtre, de gastronomie ou de littérature, les festivals ont cela de commun qu'ils rassemblent les citoyens autour d'un moment festif, joyeux et fédérateur, centré autour d'un intérêt culturel donné. Ils jouent également un rôle moteur dans le processus de création des artistes mais aussi dans l'attractivité des territoires. »

**Un festival est un moment festif et fédérateur centré autour d'un intérêt culturel défini par la diffusion d'œuvres artistiques et la rencontre avec des artistes dans des domaines variés (théâtre, danse, musique, littérature, cinéma, marionnette etc..) organisé de manière récurrente annuellement d'une durée d'un ou plusieurs jours.**

Pour distinguer un festival culturel d'une animation locale, **la notion de fête ne peut à elle seule définir un intérêt culturel, un festival est avant tout un moment de rencontre avec des artistes professionnels et de découverte d'œuvres artistiques majoritairement professionnelles.**

# Subventions 2023

## Redéfinition critères aide aux festivals

Quelques critères donnés par le ministère de la culture :

- **Respecter la réglementation en matière d'emploi et du droit du travail, de sécurité et de santé, d'environnement**, et ce, pour toute personne concourant à la réalisation de la manifestation, salariée ou bénévole ou quel que soit ton statut
- **Garantir une juste rémunération des artistes et des auteurs** ainsi que le respect du droit de la propriété intellectuelle
- **Favoriser l'égal accès des femmes et des hommes** aux programmations artistiques
- **Avoir engagé une démarche de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**
- **Promouvoir la diversité, l'égalité et la lutte contre les discriminations**
- **Mettre en place des actions durables et responsables**

### Aide aux festivals :

- Festival d'Ambert (Livradoué Dansaire) 30 000 € demandés / 30 000 € délibéré
- Pas de demande du festival de La Chaise Dieu

### Aide aux saisons culturelles :

- Le Bief : 55 500,00 € demandés / 55 500,00 € proposé

## Les principes :

- Les signataires s'engagent à créer et mettre en œuvre en commun un **réseau territorial d'élus référents** pour la culture qui agirait dans le cadre de la saison culturelle de territoire, mais aussi hors des actions culturelles portées avec la communauté de communes. Afin de rendre possible la mobilisation de toutes les communes, ALF s'engage à relancer les communes sans référents pour leur proposer d'intégrer le réseau.
- Les signataires reconnaissent aux **référents culture-patrimoine un rôle actif** dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des actions culturelles, en collaboration avec les services d'ALF
- Les signataires soulignent la nécessité pour les communes **d'être accompagnées par les différents service d'ALF** afin de développer des actions culturelles, soutien sous toutes ses formes (conseil, coordination, ingénierie, communication...) qui ne se résume pas à des ressources financières.
- Les signataires affirment la nécessité de développer toutes formes de mutualisation et de coopération culturelle entre ALF et les communes afin de créer en commun une véritable **saison culturelle de territoire**

## Les valeurs et objectifs : Les signataires s'engagent

- A rendre la **culture accessible à tous** les publics par une politique volontariste en matière de tarification et en matière de contenu de l'offre culturelle, et ainsi proposer des médiations culturelles pour renforcer le lien entre les artistes et les usagers
- A proposer une **offre culturelle pluridisciplinaire de qualité professionnelle**, favorisant l'ouverture au monde et le débat public
- A promouvoir la **diversité, l'égalité et la lutte contre les discriminations**
- A favoriser l'**équité** des actions culturelles sur le territoire
- A favoriser la **mobilité** des spectacles sur le territoire en mutualisant des tournées et la mobilité des spectateurs en proposant des navettes et co-voiturages
- A **construire ensemble** des propositions de programmation dans la mesure où les propositions peuvent être anticipées bien en amont afin que les différents services (ALF et municipaux) puissent les mettre en place
- A prendre en compte **les cadres budgétaires** annuels alloués aux actions culturelles
- A **mutualiser** leurs compétences et leurs moyens d'actions, selon les capacités de chacune des parties
- A **s'impliquer** selon un calendrier préalablement défini en commun dans les différentes étapes de la réalisation des actions culturelles
- A agir en faveur d'une **culture respectueuse des enjeux environnementaux et du climat** et à proposer un bilan annuel de ses actions écologiques
- A proposer une programmation respectueuse de **l'égalité femme-homme** dans le choix des artistes et à proposer un bilan annuel de son action
- A soutenir **l'emploi d'artistes et de techniciens du territoire**, afin de soutenir les associations et initiatives locales
- A respecter la **réglementation en matière d'emploi et du droit du travail**, de sécurité et de santé, et ce, pour toute personne concourant à la réalisation des manifestations, salariée ou bénévole ou quel que soit ton statut